



L'ÉCHO DU VIADUC

LE JOURNAL COMMUNAL
D' A U M E S S A S



Escaliers

Porches et passages

NUMÉROS UTILES	2
EDITO	3
RETOUR EN IMAGES	4
BUDGET	8
RECENSEMENT	9
ACTIVITÉS ET SERVICES	10
URBANISME	11
TRAVAUX	14
ENVIRONNEMENT	16
CASSE-TÊTE	17
PATRIMOINE	18
OÙ EST CHARLIE ?	20
C'ÉTAIT IL Y À	22
VIE ASSOCIATIVE	23
ÉTAT CIVIL	23



NUMÉROS UTILES

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Accueil	04 99 54 27 00
Office de Tourisme	04 67 81 01 72
CIAS	04 99 54 27 02
Médiathèque intercommunale	04 67 81 80 49
Ecole de musique	04 67 81 25 45
Multi-accueil collectif (enfance)	04 67 81 29 04
Piscine Jean Genieyz	04 67 81 10 25
Mission locale	04 67 81 84 83
Maison de la formation	04 67 82 58 58
Espace public numérique	04 67 82 36 13
SYMOMA - composteurs	04 66 77 98 29
SYMOMA - déchèteries	04 67 81 86 95
SPANC - assainissement non collectif	04 99 54 27 29

L'Écho du Viaduc # 3 // Août 2023

Édité par la commune d'Aumessas – Mairie – 30770
Aumessas – Tél. 04 67 82 03 75 – www.aumessas.fr

Directeur de publication: Commission Communication
Rédaction : Commission Communication (Liliane Tarrou et Dorine Parisi) avec les contributions d'Ariane Albaric, Philippe Barral, Benoît Bourrillon, Marie Claire Merle, Josette Oesch-Commeignes, Antonin Vromant.

Images : Philippe Barral, Hélène Laube, Laurent Lebon et Liliane Tarrou

Conception et graphisme : Diane Bianca Bonfils

Impression : en 300 ex. par Clément Imprimerie

Distribution : Mairie d'Aumessas



Chères Aumessassoises,
Chers Aumessassois,

Voilà 3 ans que l'équipe municipale partage votre quotidien et s'investit pour l'avenir de notre village. J'ai donc le plaisir de vous présenter le troisième numéro de l'Écho du Viaduc dans lequel vous trouverez un point sur les finances de la commune comme vous nous l'aviez demandé lors de la dernière réunion publique. Vous pourrez également prendre connaissance des travaux achevés ou en cours qui témoignent de l'engagement de l'équipe pour répondre aux exigences et urgences du moment. Le recensement effectué en ce début d'année met en évidence une augmentation de la population, signe de l'attractivité de notre village.

Compte tenu des conditions climatiques préoccupantes, je tiens à attirer votre attention sur l'impérieuse nécessité de maîtriser l'usage de l'eau, de procéder au débroussaillage autour des habitations et de respecter l'interdiction de brûler les végétaux. Collectivement, nous devons prendre conscience que le risque incendie est devenu majeur sur notre territoire. Vous avez sans doute remarqué les évolutions en matière de sécurité routière, fruit d'une réflexion sur le partage de l'espace public (limitation de vitesse à 30km/h, coussins berlinois, stop, sens unique et diverses signalisations). Je vous invite vivement à respecter et faire respecter cette nouvelle organisation mise en place pour la sécurité de tous.

L'ensemble de l'équipe se mobilise afin de préparer la saison estivale. Ainsi, à l'initiative de 3 associations du village, la Lampisterie a ouvert le 7 juillet jusqu'à

septembre sous une nouvelle formule. À tour de rôle, les bénévoles se relaieront pour vous proposer une petite restauration de qualité du mardi midi au dimanche soir. Le mardi 11 juillet a ouvert la saison de votre marché où vous retrouverez tout ce qui fait son succès : des produits locaux de qualité, des découvertes musicales, des rencontres entre générations ainsi que la possibilité de se désaltérer et de se restaurer dans une ambiance conviviale. Comme chaque été, rendez-vous est pris pour la fête du village les 18 et 19 août et pour toutes les animations dont vous trouverez la programmation dans ce numéro du journal. Cependant, la vie du village ne se limite pas à la saison estivale : la municipalité, les associations et les habitants ont à cœur d'œuvrer pour proposer des événements toute l'année tels que la fête de l'arbre, la fête de la soupe, les Journées des Métiers d'Art, les vœux du maire et le repas du village, la fête du court métrage, l'exposition des élèves des Beaux-Arts de Nîmes, la soirée poésie-chansons au café, la gratifieria... Tous ces moments forts témoignent de la volonté de privilégier le lien social et je tiens ici à remercier les personnes qui s'impliquent dans l'organisation de ces initiatives.

Afin d'approfondir le dialogue, je vous donne rendez-vous à la salle des fêtes le samedi 12 août pour notre réunion publique afin d'échanger et aborder les sujets concernant la vie de notre village.

Au nom de l'équipe municipale je vous souhaite une bonne lecture.

Philippe BARRAL – Maire d'Aumessas

RETOUR EN IMAGES

14 JUILLET

Le mercredi 13 juillet a eu lieu comme chaque année la fête nationale. Après la cérémonie officielle au monument aux morts, la municipalité a agrandi son verger en y plantant, après le cerisier et l'olivier, un prunier et en a profité pour célébrer le nouveau label Zéro phyto (3 rainettes). Un apéritif avec une brasucade de moules a par la suite égayé ce moment d'échanges et de partage, suivi du bal avec l'orchestre « Champagne » qui a ambiancé le village cévenol sans oublier la retraite aux flambeaux.



EXPOSITION MARIE-DOMINIQUE GUIBAL

Du 20 juillet au 20 novembre, Madame Marie-Dominique GUIBAL, plasticienne, a participé à l'embellissement du village en y exposant dans le jardin des Charmilles et à la Gare, trois de ses œuvres d'art contemporain intitulées **Chemins de couleurs**.



VISITE GUIDÉE : 21 JUILLET ET 4 AOÛT

Deux visites guidées ont été organisées par l'Office du Tourisme Cévennes Méditerranée. De nombreux participants sont venus arpenter les ruelles de notre beau village en écoutant en français et en anglais, les commentaires de Marie et Grégory. En espérant que cette nouvelle expérience puisse se reproduire cette année.

FESTIVAL Ô MERLE

C'est le dimanche 7 août, dans les jardins de la Mairie, que s'est tenue la dernière représentation du festival Ô Merle avec en première partie, la chanteuse Lula Heldt, autrice, compositrice, interprète qui a su emporter par sa voix fragile et ses textes drôles et graves à la fois, l'ensemble du public venu nombreux. En deuxième partie, Govrache accompagné de ses trois musiciens a habité la scène d'une toute autre façon. Le slameur poète a captivé par ses mélodies et ses textes un public enthousiaste.

EXPOSITION PIERRE NEGRE

C'est avec une grande émotion que l'exposition « Un voyage artistique de 1959 à 2022 » de Pierre Nègre s'est achevée le vendredi 12 août. Ce fut une très belle réussite pour cet artiste du village qui ne pensait pas attirer autant de visiteurs en 10 jours, une belle occasion de découvrir ou redécouvrir toutes ses œuvres et d'applaudir encore une fois tout son talent.



JOURNÉE ET NUIT DES ÉTOILES



Un succès incontestable pour cette journée et nuit des étoiles du 5 août. Cet événement national, qui se veut festif et pédagogique, a pour objectif d'informer et de sensibiliser sur les causes et les conséquences de la pollution lumineuse. Toute la journée, ont eu lieu une exposition, des ateliers, une conférence et à la nuit tombée, une partie de l'éclairage public du village a été éteinte afin de pouvoir observer le ciel avec les explications de Nathalie, Paul, Maxime, Jean Marie, Matthieu.

FÊTE DU VILLAGE

La fête du village s'est déroulée comme chaque année le 3ème week-end du mois d'août plus précisément les 19 et 20 août. Un bal trad' le vendredi soir après un repas partagé tiré du sac ; le samedi, des spectacles tout public durant la journée, une macaronade aux fruits de mer proposée par l'association des amis du Caladon, un concert à l'apéritif et une battle musicale pour clôturer la fête, ont égayé ce week-end festif.



RÉUNION PUBLIQUE

La première réunion publique du nouveau conseil municipal s'est tenue le dimanche 21 août, attirant un grand nombre de personnes remplissant notre salle des fêtes. Beaucoup de sujets ont été abordés et des réponses aux questions des administrés données. Merci à tous les participants pour cette belle rencontre.



JOURNÉE « ÊTRE UN ARBRE »



Le réseau des bibliothèques du pays viganais a clôturé sa semaine « Être un arbre » le 15 octobre sur la commune d'Aumessas, avec des lectures sous l'arbre, des expositions, un concert du groupe Altea duo et une brasucade de châtaignes offerte pour le goûter.

JOURNÉE CITOYENNE

La journée citoyenne du 22 octobre a été l'occasion de réaliser des chantiers d'intérêt collectif : environnemental, paysager, patrimonial. C'est avec beaucoup de plaisir que les bénévoles se sont rejoints de bon matin afin d'effectuer diverses activités en vue d'embellir le village.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

104 ans après la signature de l'Armistice entre les Alliés et l'Allemagne, la cérémonie républicaine au monument aux morts en mémoire de la Première Guerre Mondiale a eu lieu le vendredi 11 novembre.



JMA

La quinzième édition des Journées des Métiers d'Art a eu lieu les 12 et 13 novembre. Comme chaque année, le public a pu déambuler dans les rues du village pour découvrir une quarantaine d'exposants proposant une grande variété de créations originales.



MARCHÉ DE NOËL

En raison d'un nombre insuffisant d'exposants, le Marché de Noël 2022, prévu le 4 décembre, a malheureusement été annulé.

VŒUX ET REPAS DU VILLAGE

La cérémonie des vœux a pu enfin avoir lieu le samedi 7 janvier. Monsieur le Maire, entouré de l'équipe municipale, a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants et a dressé son bilan de l'année devant une assemblée composée d'une soixantaine de personnes.

Le dimanche 8 janvier, l'équipe municipale a eu le plaisir de convier les habitants d'Aumessas à un moment de partage et d'échanges, pour la nouvelle année 2023, lors d'un apéritif, d'un repas préparé par Didier Barreda et Isabelle Bred et d'une animation musicale. Cette journée a été très appréciée par l'ensemble des invités et par l'équipe municipale qui, pour cette occasion, a posé les stylos pour mettre les tabliers.



COMMÉMORATION DU 8 MAI

Cette année, c'est avec le chant des partisans qu'a débuté la commémoration du 8 mai, célébrant la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre Mondiale, au terme d'un conflit qui a fait plusieurs dizaines de millions de victimes. Après la lecture du discours officiel, la population s'est réunie autour du verre de l'amitié offert dans la cour de l'école.

JOURNÉE CITOYENNE

Le dimanche 25 juin, la journée citoyenne a montré une participation active de la population du village pour nettoyer, désherber, embellir et partager un grand moment de convivialité.



BUDGET

Comme demandé lors de la réunion publique 2022, voici une présentation succincte du budget de la commune. Les finances restent pour l'équipe municipale et la commission des finances un point fondamental pour une bonne gestion de la commune. Pour plus d'informations, il est possible de venir en Mairie consulter l'ensemble des documents concernant les finances publiques.

Ci-dessous un extrait de l'avis de la Direction Départementale des finances sur la gestion à mi-mandat :

« L'analyse rapide des documents de valorisation laisse apparaître une situation plutôt saine des finances de la commune d'Aumessas. Ainsi, le fond de roulement de la commune d'Aumessas (187 718 €) permet de couvrir 247 jours de charges réelles de fonctionnement, ce qui reste un très bon niveau de couverture, le seuil de 30 jours étant considéré comme le niveau d'alerte en dessous duquel une collectivité est ou sera soumise à des tensions de trésorerie... »

Ci-joint, le résultat de l'exercice 2022 voté à l'unanimité par le conseil municipal avec quelques chiffres clés.

RECETTES POUR 2020-2021 ET 2022



DÉPENSES POUR 2020-2021 ET 2022



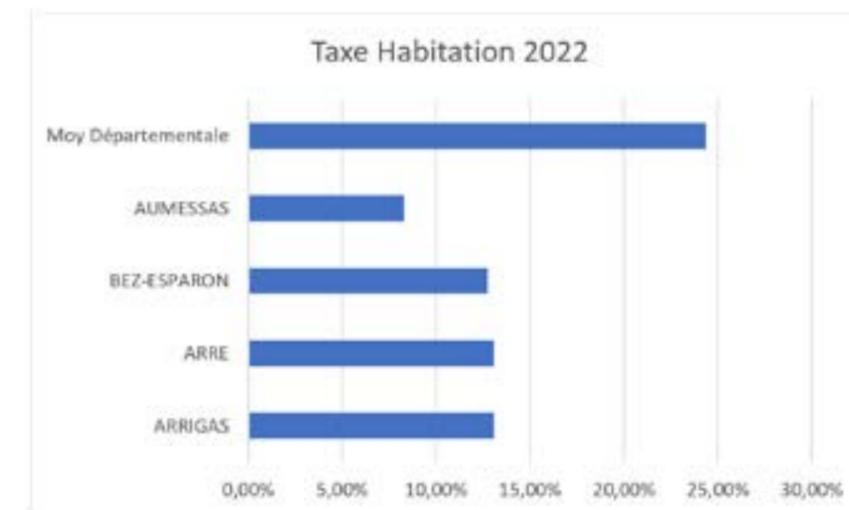
AUTRE POINT SUR LES FINANCES :

Cette année, le conseil municipal a retrouvé l'autonomie pour voter toutes les taxes. Il vote donc pour la Taxe d'habitation (TH) (uniquement sur les résidences secondaires), la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et la taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

Ci-dessous un tableau informatif concernant la Taxe d'habitation en 2022.

Le constat est simple, la TH d'Aumessas est de 8.3%, ce qui est très faible par rapport à la moyenne départementale et par rapport aux communes voisines.

Le conseil municipal a donc décidé de commencer à « rattraper le retard » au vu des investissements qui sont devenus nécessaires à la commune.



Le taux va être légèrement revu à la hausse en passant de 8.30% à 8.96%, en sachant qu'une augmentation de la TH entraîne automatiquement une augmentation de la TFB et de la TFNB.

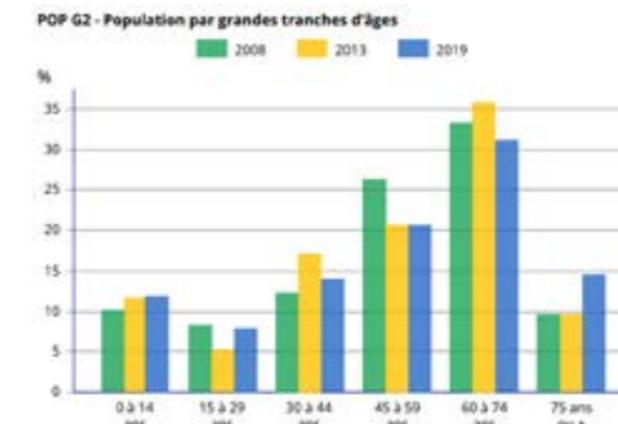
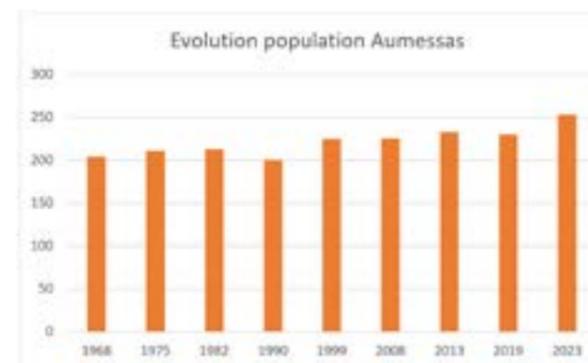
RECENSEMENT

Le recensement de la population s'est déroulé en début d'année 2023.

L'équipe municipale tient à remercier tous les administrés qui ont facilité ce travail en faisant la démarche par internet. Ceci a été un gain de temps important pour l'agent recenseur, ainsi que pour les coordinateurs et le superviseur de l'INSEE.

Pour information, la préparation de ce recensement a débuté au mois de juin 2022 avec une première réunion à Béziers, une deuxième à St. Jean-du-Gard pour les coordinateurs et une formation à Meyrueis pendant 2 demi-journées pour l'agent recenseur et un coordinateur.

Pour conclure, en attendant le chiffre officiel diffusé fin juin, une augmentation de la population du village de l'ordre de 10% (ancien recensement 230 habitants) a été constatée. Ce chiffre est informatif.



Comme l'année dernière, le **Marché des Producteurs** fait son grand retour tous les mardis de 17h30 à 20h, du 11 juillet au 29 août, sur la Place de la Gare. Une dizaine de producteurs et artisans locaux viendront vendre leurs produits et créations. Au programme : fromages, légumes, miel, confitures, tisanes, sirops, huiles essentielles, savons, maroquinerie et couture. Buvette et restauration sur place en musique.



Grâce à trois associations du village, la **Lampisterie** va pouvoir ouvrir sa terrasse, afin de proposer de la petite restauration à midi et le soir sauf le lundi. Durant tout l'été, c'est à tour de rôle, que ces associations vont vous faire déguster leurs

spécialités culinaires.

Le **Café de la Gare** est ouvert les matins et les après-midis (fermé de 11h à 15h), vous pouvez aussi y réserver votre pain, vos viennoiseries et votre journal. Des soirées musicales sont également programmées durant l'été.

La **Pizzeria de la Gare** située à deux pas de la Place de la Gare vous propose des pizzas cuites au feu de bois à emporter uniquement. Ouverte tous les soirs à partir de 18h30, vous pouvez, sur le site, <https://pizzadelagare.fr/gd/>, retrouver la carte des pizzas et les commander au **06 75 53 60 73**.



Vous trouverez au **Point-info**, situé dans l'ancien abribus à la Gare, des dépliants sur les activités touristiques de la commune et des alentours, un panneau d'affichage avec les actualités ainsi qu'une carte indiquant les chemins de randonnée. Ce local abrite également le kiosque où vous pouvez emprunter et déposer des livres, des revues, des journaux. Important : vous y trouverez également un défibrillateur accessible en cas d'urgence cardiaque.

Des activités artistiques, culturelles et sportives sont proposées tout au long de l'année.

Au programme : atelier de poterie, yoga, diverses soirées musicales, pièces de théâtre, lecture de poésies, contes, visites guidées, lotos, expositions... Il y en a pour tous les goûts et tous les âges !

De nombreux gîtes, chambres d'hôtes...vous offrent la possibilité de séjourner à Aumessas dans les meilleures conditions.

PROJET ÉPICERIE PARTICIPATIVE

« L'Épicerie Buissonnière » est le nom que les habitants ont choisi pour cette épicerie qui verra le jour à l'automne.

Née d'un élan collectif remarquable suite à la réunion publique du 17 avril 2023, la nouvelle association dont les statuts ont été déposés et enregistrés à la Préfecture, rassemble une trentaine de personnes autour de la création de ce nouveau lieu de vie collectif et de partage.

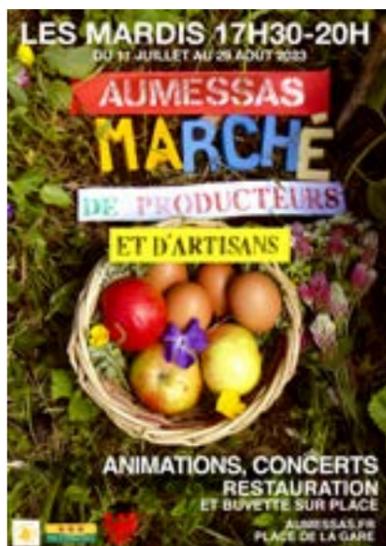
Soutenue par « *Bouge ton CoQ* » et « *Mon épi* », structures nationales aidant à l'installation d'épicerie participatives dans les petites communes, l'Épicerie Buissonnière sera gérée et tenue entièrement par les adhérents qui devront y consacrer un peu de leur temps chaque mois. Ce fonctionnement permettra de leur proposer des produits de qualité à prix coûtant.

Les objectifs sont clairs : proposer de bons produits, locaux lorsque c'est possible, rassembler les villageois dans un nouveau lieu de convivialité et en prime faire des économies.

L'équipe municipale a voté à la majorité la mise à disposition gracieuse de la salle Maurice Daumas afin de soutenir la réalisation de ce projet.

Si vous aussi souhaitez participer à cette aventure, sachez que des adhérents tiendront un stand sur les marchés du mardi à Aumessas. Cet été, vous pourrez échanger avec eux, vous renseigner et rejoindre ce collectif qui réunit toutes les générations.

Contact : par courriel epiceriebuissonniere@gmail.com ou par téléphone : 06.79.43.63.54



OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)



Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier. L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Cette opération doit également être réalisée autour des constructions sur une profondeur de 50 mètres, y compris sur les fonds voisins. Le long des voies d'accès aux terrains (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée autour des constructions sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie (à charge du propriétaire et/ou du gestionnaire de la voie).

La commune remercie tous les propriétaires qui, suite à sa demande, ont déjà procédé au débroussaillage de leurs parcelles.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33298



RISQUE DE DÉPARTS DE FEU



9 feux de forêt sur 10 dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- **Vous êtes fumeur ?** Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. Si vous fumez dans votre voiture, soyez vigilant, les cendres incandescentes peuvent partir depuis une fenêtre ouverte.
- **Vous organisez un barbecue ?** Le bon réflexe, c'est d'être sur une terrasse chez soi plutôt qu'en pleine nature, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent s'enflammer.
- **Vous bricolez en plein air ?** Le bon réflexe c'est de travailler loin de la végétation et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse sévère. Un simple geste maladroit peut avoir de graves conséquences sur la nature, détruire des habitations, des entreprises et des campings, tuer des animaux et même menacer des vies humaines.



En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.

Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu !

Pour plus d'informations : www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation

NOUVEAU : DÉPOSER EN LIGNE VOS DOSSIERS D'URBANISME !

Simple et gratuite, la saisie en ligne, est désormais accessible via ce site internet :

<https://www.aumessas.fr/urbanisme/>

Une convention a été signée en mars 2023 entre la commune et la Comcom pour bénéficier des services d'un agent Conciliateur de l'urbanisme, Mr Benoît Bourrillon, afin de vérifier la bonne conformité des travaux.

“Soucieux de rationaliser et améliorer le service public et de développer la solidarité sur le territoire de la communauté de communes du Pays Viganais, le conseil communautaire a décidé de mutualiser le personnel affecté au contrôle des autorisations d'urbanisme. L'objectif est de répondre aux besoins recensés en matière de respect des dispositions du code de l'urbanisme et des réglementations connexes tout en privilégiant chaque fois que c'est possible une démarche de conciliation et de régularisation.

Ainsi les travaux réalisés avec une autorisation d'urbanisme feront l'objet d'une vérification de conformité. L'idéal est bien sûr de déclarer les travaux avant leur réalisation.

Dans le cas où des travaux sans autorisation sont terminés ou en cours, il n'est pas trop tard pour déposer une demande en mairie (en précisant qu'il s'agit d'une régularisation de travaux et éventuellement la date d'achèvement dans la rubrique « courte description du projet »). Il est conseillé d'interrompre les opérations. Selon les cas, il pourrait être nécessaire de modifier la construction afin de respecter la réglementation, voire de remettre les lieux dans leur état initial si la construction n'est pas régularisable. Un délai adapté sera accordé dans tous les cas. Le non-respect des dispositions du code de l'urbanisme constitue des infractions pénales. Dans l'éventualité où la démarche amiable n'aboutirait pas, des poursuites pénales sont donc possibles.

Une documentation détaillée pour aider à la constitution des dossiers de demande par type de projet sera prochainement en ligne sur le site internet de la communauté de communes.”

Benoît Bourrillon

RAPPEL DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

La commune d'Aumessas ne dispose ni de carte communale ni de plan local d'urbanisme (PLU, PLUi). Cependant, la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été prescrite le 7 juillet 2021 par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Viganais. Il s'agira de définir des règles spécifiques à la commune afin de protéger le patrimoine, de maîtriser l'urbanisation mais aussi de permettre aux habitants de la commune de vivre avec leur temps. Le PLUi du Pays Viganais couvrira le territoire des 21 communes membres et se substituera aux documents d'urbanisme existants au niveau des communes (4 PLU, 10 Cartes communales et 7 communes sans document propre soumises au règlement national d'urbanisme).

Un registre de concertation du public pour l'élaboration de ce PLUi est à votre disposition à la Mairie d'Aumessas, vous êtes invités à y inscrire vos remarques et suggestions.

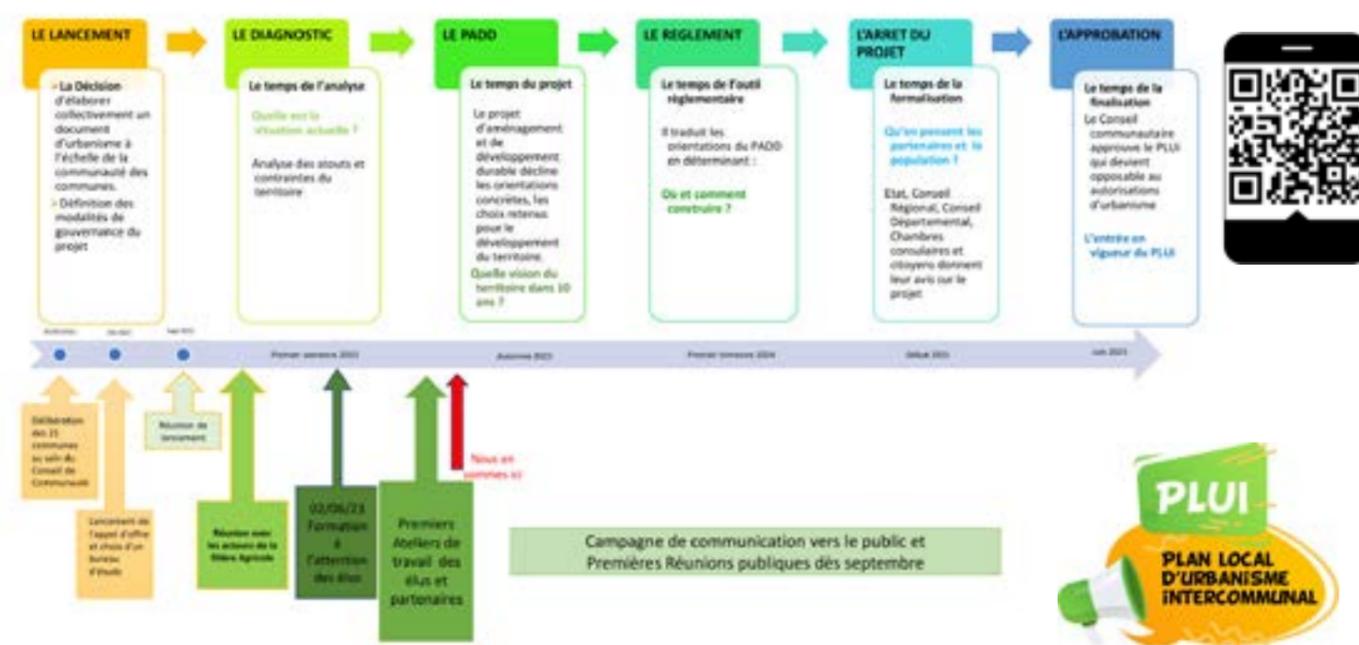
En attente du PLUi, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) et la Loi relative au Développement et à la Protection de la Montagne (Loi Montagne) s'appliquent sur tout le territoire de la commune.

En cas de travaux, vous devez faire une Déclaration Préalable de Travaux (DP) en application des articles R-423-1 et suivants du code de l'urbanisme. Dans tous les autres cas, il faudra déposer une demande de permis de construire.

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui est exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle est obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant de moins de 20 m², des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La DP permet à la Mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Toutes les demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de déclaration de travaux et autres autorisations d'urbanisme sont à faire auprès du secrétariat de la mairie. Une permanence Urbanisme est mise en place en mairie tous les vendredis matins de 10h à 12h (vous trouverez les CERFA directement sur internet).



TRAVAUX

Cette année, les grands travaux ont commencé sur la commune et vont se poursuivre pour les 3 ans à venir.

LES TRAVAUX ACHEVÉS :

- Installation de la fibre optique et des armoires de connexion : vous pouvez dès à présent demander à votre fournisseur internet de vous connecter au réseau fibre :

Rappel : tous les habitants sont éligibles.

- Éclairage Public : tous les luminaires viennent d'être changés, il reste à modifier l'éclairage du clocher de l'église ainsi que les mâts des anciens candélabres.
- Isolation de l'Atelier de poterie.
- Changement des huisseries de l'appartement de la Gare.
- Installation de nouvelles poubelles et cendriers à la Gare, à la salle des fêtes, sur la place de l'Eglise, à l'Ayrole et à l'Aire de loisirs.
- Deuxième toilette publique mise aux normes.
- Reconstruction du mur sous les jardins partagés.
- Installation d'un panneau de basket à l'Ayrole.

- Rue du Fort :

- Mise en conformité des réseaux d'eau et d'assainissement.
 - Réfection du ruisseau arrosage et pluvial.
 - Végétalisation de l'accès avec matérialisation d'une place de stationnement.
 - Revêtement en conformité avec le cahier des charges du village de caractère.
- Sécurisation ressource La Foux :
- Gros travaux d'élagage et de sécurisation du captage avec périmètre immédiat sécurisé par une fermeture avec du grillage.
 - Installation d'une vanne bypass sécurisée à la sortie de la source afin de pouvoir intervenir sur le château d'eau en toute sécurité.

LES TRAVAUX EN COURS :

- Sécurisation de la source La Foux :

- Mise en place au château d'eau d'une dérivation afin de pouvoir faire, dès le mois de septembre, la mise en conformité et en sécurité.
- Installation d'un système de traitement aux UV, aux normes actuelles, avec une télésurveillance.
- Connexion du quartier « Champ de l'Eglise » au réseau sécurisé.

- Installation d'une borne incendie Rue des Charmilles et changement de la borne défectueuse en face le Château de la Rode.

- Réfection globale de l'appartement de l'ancienne poste pour une mise en location.

LES TRAVAUX À VENIR :

- Réfection globale du réseau d'eau et d'assainissement au bas de la rue des Charmilles (en attente de subvention).
- Création d'une nouvelle station d'épuration (en attente de subvention)
- Réfection de la rue des écoles et du bas de la rue de la Tour suite au contrôle vidéo des réseaux (dossier en préparation).
- Aménagement paysager du talus de la Gare avec pose de gabions (automne 2023)



UN ÉTÉ VERT, AMÉLIORER LE TRI À AUMESSAS

En 2022, les 75 communes du SYMTOMA (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilés) <https://www.symtoma.org/>, comptant 46 855 habitants, ont produit 16 000 tonnes de déchets dont 4 639 tonnes allant au tri sélectif et 11 350 tonnes d'ordures ménagères. Soit 350 kg de déchets par habitant dont 248 kg qui furent soit enfouis soit brûlés.

D'après une caractérisation des poubelles grises faite par le SYMTOMA le 26 mai 2021 les 3/4 des ordures ménagères sont soit des bios déchets soit des déchets recyclables ou allant en déchèterie. Ainsi, en 2022, nous aurions pu chacun produire seulement 62 kg de déchets non-recyclables soit 2 837 tonnes au lieu de 11 350 tonnes sur l'ensemble des 75 communes.

Il est apparent que nous pouvons réduire nos déchets de manière drastique et avec des gestes très simples : les emballages à la poubelle jaune, les déchets organiques au compost (des composteurs individuels sont mis à disposition pour 15€), les textiles dans les colonnes à textiles (à la Gare), le verre dans le conteneur à verres et les encombrants et équipements électriques à la déchèterie, ou lors du passage de la ressourcerie mobile.

Cependant nous sommes bien conscients que faire de ces gestes des habitudes n'est pas aussi simple qu'il y paraît. C'est pourquoi Antonin Vromant, étudiant en 2ème année de Master en sciences humaines et sociales à l'Université Paul Valéry, rencontre dans le cadre d'un stage avec la mairie d'Aumessas chaque habitant de la commune avec pour mission de répondre à toutes ses questions sur le tri. Ainsi tout le monde aura les outils nécessaires pour bien trier.

Trier ses poubelles peut sembler anodin mais c'est loin d'être le cas ! Sur la commune d'Aumessas une centaine de tonnes de déchets est produite chaque année. Seul un quart de ces déchets est envoyé au centre de tri pour y être recyclé.

Un bilan et un rapport de cette action seront effectués en fin de stage. Afin que les objectifs soient réalisés dans les meilleures conditions, l'équipe municipale vous invite à réserver le meilleur accueil à Antonin. Durant ce stage, Antonin rencontre les différents partenaires (SYMTOMA, ComCom...). Ainsi, si les habitudes de tri à Aumessas évoluent positivement, son travail pourra être utile à d'autres communes concernées par cette problématique.

Contact : Antonin Vromant : antonin.vromant27@gmail.com ou par courrier à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.



Des objets à recycler ? Réutiliser ? Jeter ? Utiliser les services de la Déchets'tri mobile !

Communauté de Communes PAYS VIGANAIS
LA DÉCHETS'TRI MOBILE
DES OBJETS À RECYCLER ? RÉUTILISER ? JETER ?
VENEZ DÉPOSER VOS OBJETS*
LES RENDEZ-VOUS 2023 AUMESSAS
PLACE DE LA GARE
→ VENDREDI 10 FÉVRIER DE 9H À 13H
→ VENDREDI 12 MAI DE 9H À 13H
→ VENDREDI 7 JUILLET DE 9H À 13H
→ VENDREDI 13 OCTOBRE DE 9H À 13H
* D'INFOS : WWW.CC-PAYS-VIGANAIS.FR - 04.99.54.27.00

DES RENDEZ-VOUS POUR DE CHÊZ VOUS POUR RÉUTILISER DES MÊMES DÉCHETS OU POUR LES AMENER À LA DÉCHÈTERIE.
La Communauté de Communes du Pays Viganaise a mis en place depuis 2020 le «Déchets'Tri Mobile», un service de collecte des déchets pour les villages les plus éloignés de la déchèterie de Mollières-Cavaillac. Ce service gratuit est réservé aux particuliers (dépôts professionnels non autorisés). Le «Déchets'Tri mobile» dessert 11 communes (Alben, Arrigas, Aumessas, Blandas, Campagne, Mandagout, Montdoré, Rogues, Roussat, Saint-Bresson, Vieux) d'après un calendrier établi annuellement.
NE TROUVEZ LE CALENDRIER DES RENDEZ-VOUS DE LA DÉCHETS'TRI MOBILE ? Sur le site de la Communauté de Communes ou auprès des maires concernés.
UN SERVICE COMPLÉMENTAIRE POUR LES HABITANTS DES VILLAGES ÉLOIGNÉS ET UNE CONTRIBUTION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS
Deux agents seront présents sur place à chaque rendez-vous pour vous aider à trier vos déchets, réceptionner vos dons et répondre à vos questions.
* DÉCHETS ACCEPTÉS :
- Mercerie de 100g à 200g, et de les mettre dans des sacs, bacs, cartons...
- Ferraille et métaux non ferreux à l'exception des véhicules.
- Frigidaire, cuisinières, cafetières, ordinateurs... (D3E)
- Bureaux, chaises, meubles... (D3A)
- Textile
- Piles
- Déchets ménagers spéciaux ODS, solvants, acides, bases, produits phytosanitaires, produits pétroliers, peintures, aérosols, aérosols...
- Batteries usagées
- Huiles alimentaires
- Pneus des particuliers seulement (4 maximum)
- Ampoules halogènes
- Matériaux bricolage, accessoires sport, jouets...
- Objets réemployables, afin de les mettre à disposition dans le cadre de l'Économie Solidaire et Sociale à la Ressourcerie du Pays
DÉCHETS REÇUS :
- Végétaux
- Gravats, si volume important
- Amiante
- Boutelles de gaz, explosifs
* D'INFOS : WWW.CC-PAYS-VIGANAIS.FR - 04.99.54.27.00

JOUEZ AVEC LES FLEURS (MARIE CLAIRE MERLE)

V	E	R	O	N	I	Q	U	E	S	E	R	P	S	E	D	E	N	I	E	R
A	L	Y	S	S	O	N	O	M	B	R	I	L	D	E	V	E	N	U	S	J
L	A	I	T	E	R	O	N	I	A	T	N	A	L	P	I	V	O	I	N	E
E	T	T	E	S	S	A	R	G	E	N	T	I	A	N	E	U	D	B	A	A
R	I	M	M	O	R	T	E	L	L	E	C	R	O	P	R	A	R	E	G	R
I	G	O	E	I	L	L	E	T	I	R	E	U	G	R	A	M	A	R	I	E
A	I	D	E	P	I	L	U	T	I	L	N	E	S	S	I	P	H	I	R	I
N	D	N	O	R	U	O	M	O	E	L	L	I	N	O	R	O	C	S	O	M
E	S	O	I	E	R	E	I	V	R	E	P	E	L	A	G	A	R	T	S	A
N	E	R	I	A	N	I	L	A	V	A	N	D	E	N	R	E	I	T	O	L
O	N	E	N	R	O	I	V	P	O	T	E	N	T	I	L	L	E	E	N	I
M	E	S	U	A	R	N	I	C	A	M	P	A	N	U	L	E	E	N	A	U
E	C	I	L	B	L	E	U	E	T	E	T	S	I	C	N	F	L	E	G	O
N	O	L	E	E	L	E	S	E	H	T	N	E	M	N	I	O	U	G	R	N
A	N	E	R	T	E	R	I	A	N	O	P	A	S	O	P	R	C	R	E	E
M	O	N	E	T	R	O	L	L	E	N	L	U	A	J	A	P	N	O	S	F
S	G	E	G	E	R	E	B	R	A	B	U	O	J	A	S	I	O	N	E	R
O	A	U	U	S	E	T	T	E	L	O	I	V	R	P	I	N	N	C	D	E
N	R	S	O	L	I	D	A	G	E	S	S	E	L	I	A	S	E	E	A	N
O	F	I	F	G	L	O	B	U	L	A	I	R	E	R	E	D	R	A	C	E
I	R	A	C	S	U	M	N	O	M	O	L	A	S	E	D	U	A	E	C	S

Tous les mots peuvent se croiser en tous sens.

Une lettre peut servir pour plusieurs mots.

LES MOTS À TROUVER :

AIL – PIN – JONC – RONCE – SAPIN – AULNE – ORPINS – GESSE – FRENE – CISTE – GENET – INULE – PAVOT – MAUVE – IBERIS – ORIGAN – TULIPE – LAMIER – MOURON – LOTIER – VIORNE – ARNICA – BLEUET – FRAGON – JASMIN – SILENE – LIERRE – ONAGRE – RESEDA – TROLLE – ONOSMA – MUSCARI – CARDERE – MENTHES – JASIONE – FOUGERE – FENOUIL – SENEÇON – LISERON – LINAIRE – LAVANDE – CHARDON – ŒILLET – PIVOINE – ALYSSON – ANEMONE – SOLIDAGE – ARABETTE – PORCELLE – GENTIANE – PLANTAIN – LAITERON – DIGITALE – JOUBARBE – VERONIQUE – VALERIANE – CORONILLE – EPERVIERE – ASTRAGALE – GRASSETTE – PISSENLIT – RENONCULE – SAPONAIRE – VIOLETTES – CAMPANULE – GLOBULAIRE – POTENTILLE – IMMORTELLE – MARGUERITE – REINE – DES – PRES – SCEAU DE SALOMON – NOMBRIL DE VENUS

PATRIMOINE

L'AYROLE



L'histoire de la châtaigneraie en Cévennes débute en l'an 1000. Un réchauffement climatique et des structures monastiques importantes (bénédictins & cisterciens) conduisent à un accroissement de la population en Cévennes au Xe siècle. Un système autarcique basé sur le châtaignier se met en place, « l'arbre à pain » prend la place de la forêt méditerranéenne (chênes vert & pubescent). Partout où il s'installe, une famille et son troupeau peuvent y vivre et développer une agriculture vivrière. Entre le XVIe et le XIXe siècle, le châtaignier a un rôle prépondérant dans l'économie cévenole. On pourrait parler de monoculture tant sa densité dans le paysage était forte. Les cévenols en tirent la majeure partie de leur alimentation. Les châtaignes fraîches sont utilisées bouillies ou grillées pendant la saison de production, mais la majeure partie de la production est séchée afin d'être consommée pendant l'hiver. Mais l'arbre est également une source d'alimentation pour les élevages : chèvre, mouton, abeilles. Enfin le bois de châtaignier est également utilisé pour la construction, le mobilier et la vannerie.

Le déclin de la castanéiculture commence vers la fin du XIXe siècle. La culture du mûrier blanc (*Morus alba*) pour alimenter les magnaneries va remplacer en partie la châtaigneraie mais c'est surtout l'apparition de la maladie de l'encre vers 1870 qui précipite sans aucun doute ce déclin. Au milieu du XXe siècle, la châtaigne est principalement utilisée pour son fruit. Le Centre National de Pomologie a dressé à partir de documents d'inventaire, d'archives historiques... une liste de près de 130 variétés rien que pour la zone cévenole.

Dans le verger de l'Ayrole, 163 arbres ont été étiquetés en 2017. La production est très inférieure à celle qu'elle devrait être, mais ce n'est pas un problème pour un verger conservatoire car on ne recherche pas la production. Au vu du nombre d'arbres, ce sont les variétés Paradone et Gène-Longue, qui sont les plus représentées dans le verger. La variété Gène-Longue est la plus appréciée par les sangliers, la production tombée à terre est souvent très largement consommée par nos amis à 4 pattes. En revanche, elle n'est absolument pas sensible au cinips. En revanche, l'état sanitaire de certains sujets est préoccupant, le chancre, le manque d'entretien, les chaleurs estivales et la sécheresse de ces dernières années ont augmenté la mortalité.

Sur les 13 variétés référencées (Beaumelle, Coutinelle, Dauphine, Gène-longue, Méjeanne, Mène d'Abri, Claespi, Méjeanne, Paradone, Passepaire, Rascle, Rousselle, Ferrier, Fourcat) 6 variétés font partie de la liste des 30 variétés de l'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) et 7 variétés sont à sauvegarder car il ne reste plus qu'un seul arbre sur le verger.

Le cinips est apparu ces dernières années dans le verger, mais l'introduction du taurimus (son prédateur) a endigué sa propagation. La variété Gène-Longue est la plus résistante, elle est peu ou pas touchée par ce parasite. Le carpocapse et le balanin sont aussi particulièrement actifs sur le verger, beaucoup de fruits sont véreux. Mais le principal problème vient du chancre de l'écorce qui a entraîné la perte de nombreux sujets. La moindre blessure s'infecte entraînant à terme la mort de la partie supérieure. Néanmoins on ne note pas de présence de l'Encre à l'Ayrole.

L'Organisme de Défense et de Gestion de l'AOC et l'Union Languedoc Roussillon des Acteurs Castanéicoles ont pour projet d'avoir une caractérisation variétale des 30 variétés listées dans l'AOC. Il s'agirait de repérer les arbres portant ces variétés présentes chez les producteurs, et de

les référencer, en mode « verger éclaté ». Il y aurait 2 à 3 sites par variétés afin de pouvoir les comparer et une analyse génétique pourrait être envisagée. Le verger d'Aumessas pourrait s'intégrer dans ce projet pour les variétés de l'AOC qui y sont présentes, ce qui permettrait d'avoir une meilleure gestion des arbres et de multiplier les variétés présentes sur un seul individu pour avoir 2 à 3 arbres de cette même variété, s'intéresser à la génétique de certains sujets.

Une convention lie le PNC (propriétaire de ce site) et la commune d'Aumessas, elle a été résignée cette année, afin que le verger de l'Ayrole ait un entretien plus régulier et qu'il serve de support à une dynamique castanéicole locale dans le pays viganais. Actuellement, les brebis d'un éleveur passent au printemps puis après la récolte des châtaignes pour l'entretien du couvert. Le Parc et la commune co-organisent des formations à destination des particuliers et des professionnels autour de la valorisation de la châtaigneraie : greffage, taille, traitement biologique du chancre, ... Les employés communaux débroussaillent une fois en début de saison et une fois avant le ramassage des châtaignes. Ils ratissent les feuilles et bogues après le passage du troupeau.



Retrouvez ici un document rédigé par Sabine Rauzier (pomologue) sur la base des observations réalisées par le Centre National de Pomologie entre l'automne 2017 et l'automne 2019 et mis à jour en octobre 2020 sur la châtaigneraie conservatoire de Aumessas.



Une fête de la Châtaigneraie de l'Ayrole aura lieu le 14 octobre prochain, organisée par le PNC et la commune d'Aumessas, venez nombreux ! (Le programme est en cours de construction...)

LES CHARMILLES

La commune d'Aumessas avait acquis, en 2010, la demeure des Charmilles qui accueille aujourd'hui la Mairie. Une délibération prise le 13 décembre 2021 avait pour objectif de permettre à l'équipe municipale de procéder à la demande d'une inscription aux Monuments Historiques de cet ensemble. En effet, une inscription présenterait un intérêt pour sa protection et elle valoriserait ce bâtiment emblématique au sein du patrimoine architectural et culturel de la commune. Elle contribuerait au renforcement de l'attractivité du territoire, et représenterait une étape clé du parcours touristique d'Aumessas, labellisé « Village de caractère ».

L'inscription aux Monuments Historiques ouvre droit aux subventions pour restaurer, rénover ou réhabiliter le bien en accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Architecte des Bâtiments de France. Elle permet également de faire connaître l'histoire du bâtiment via le recensement des archives. L'intérêt patrimonial d'un bien s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, scientifiques et techniques. Les notions de rareté, d'exemplarité et d'intégrité des biens sont prises en compte.

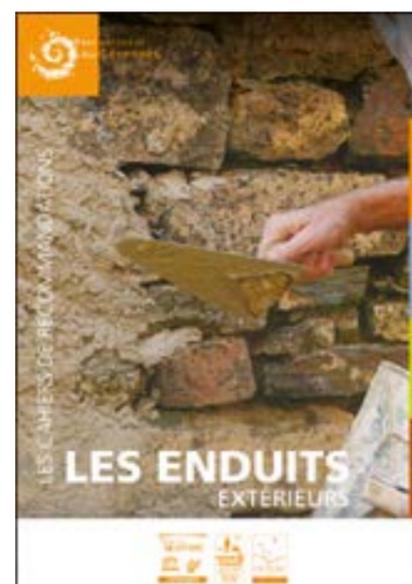
Un dossier retraçant de manière synthétique l'histoire de cette demeure exceptionnelle avait été déposé, conjointement à la demande d'inscription, en avril 2022. Retrouvez le ici. →



La délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), réunie en janvier 2023, a malheureusement émis un avis défavorable à la poursuite de la procédure de protection. C'est regrettable, mais la municipalité reste déterminée dans son envie de protéger au mieux Les Charmilles. Une demande de subvention a été effectuée auprès des services de l'Etat, pour le remplacement de certaines huisseries.

LE PATRIMOINE BÂTI

La commune d'Aumessas fait partie du territoire du Parc National des Cévennes. Le Parc a édité des cahiers de recommandations destinés à toutes les personnes intéressées par la rénovation du patrimoine bâti dans le PNC. Deux guides existent, l'un sur les enduits extérieurs et l'autre sur les menuiseries extérieures. Ils sont conçus dans une approche pédagogique et proposent des conseils et des ressources (outils, contacts...) pour mener à bien son chantier. Ils vous apportent des solutions pour conserver les qualités de votre bâtiment dans le respect des techniques traditionnelles.



OÙ EST CHARLIE ?

Parmi les 202 personnes photographiées par Les Panoramistes de LANGUIDIC (56440) pour la photo du siècle prise en juillet 2000, 162 ont été identifiées. Aidez-nous à retrouver les *Charlie* manquants. Envoyez vos réponses sur contact@aumessas.fr ou au 04.67.82.03.57



ACCAULT Eliane	BARTHELEMY Christiane	COMBERNOUX Jean Michel	FERRIERES Paul	GUILHOT Monique	LAURENT Marie Renée	MENDES Marie Hélène	PASSET Claude	SAUVEPLANE Hélène	STRAY TARROU Hilde
ALBARIC Agnès	BARTHELEMY Roger	COMBERNOUX Marcel	FERRIERES Simone	HUGUELIN Virginie	LAURENT Olivier	MESTRE Bernard	PASSET Margot	SAUVEPLANE Jacques	TARROU Elisabeth
ALBARIC Annelise	BENAIS Guy	COMMEIGNES Louis	FINIELS Nathalie	JEANJEAN Claire Lise	LAURENT Pierre	MESTRE Christian	PAUL Stéphanie	SAUVEPLANE Jean	TARROU Jean Louis
ANDRE Fernand	BENAIS Michel	CONNILLIERE Fanny	FINIELS Renée	LABINAL Adolie Lucette	LAURENT Rose	MESTRE Marie Claude	PELATAN Robert	SAUVEPLANE Julie	TARROU Magali
ANDRE Joséphine	BENAIS Patrick	COUSTON Gilles	GAIRAUD Hanna	LABINAL Elian	LAURENT Véronique	MESTRE Paul	PERCY Brenda	SAUVEPLANE Marie-Hélène	VEZIANO Claire
ANDRE Louis	BLONDEL Geneviève	DOUTRE Andrée	GAIRAUD Robin	LABINAL Madeleine	LECAS Eliot	MILLE Monique	PERCY John	SAUVEPLANE Roselyne	VEZIANO Ingrid
ANDRE Mère	BLONDEL Gérard	FABRE André	GALLIZIA Michel	LAFFARGUE Monique	LECAS François	MONNA Pierrette	RICHARD Claudine	SAUVEPLANE Sabine	VICENTE Jean
ANTOINE Jean	BLONDEL Marie Pierre	FABRE Jeannette	GALLIZIA Simone	LAFFARGUE Robert	LECAS François ex femme	NEUSHWANDER Marie-Hélène	RODRIGUEZ René	SERRE Andy	VICENTE Lili
ANTOINE Suzette	BOUCHER Madia	FADAT Jean Gaby	GARCIA Perrine	LAUBE Anne	LECAS Virgile	NEUSHWANDER Paul	ROUQUETTE Richard	SERRE Sabrina	VINCENT Suzanne
ARIAS Marthe	CASCARO Carine	FADAT Micheline	GAUSSERAND Bernard	LAUBE Hélène	LENNUYEUX Florian	NICAISE Alain	SALLES Gilbert	SERVEL Gilberte	
ARNAUD Marcelle	CASCARO Cédric	FADAT Roselyne	GAUSSERAND Michèle	LAUBE Jean	LENNUYEUX Karine	OESCH Gilbert	SALLES Jeanine	SERVEL Jacky	
BARRAL Karine	CASCARO Jacqueline	FADAT Yvon	GEORGE Fanny	LAUBE Marguerite	LINGRAND Evelyne	OESCH Josette	SANCHEZ Fanny	SOLARI Dany	
BARRAL Louis	CASCARO Jean	FAUQUIER Marc	GEORGE Pierre	LAUBE Michel	LINGRAND Paul	PALMERO Jack	SANCHEZ Rémy	SOLARI Roland	
BARRAL Lucie	CASCARO Magali	FAUQUIER Mme	GEORGE Thomas	LAURENT Caroline	MARTIN Mme	PALMERO Monique	SATTES Thérèse	SORBIER Emma	
BARRAL Marie	CASCARO Yan	FERRIERES André	GUILHOT Chloé	LAURENT Guilhem	MARTZ Dany	PANAFIEU Mme	SAUVEPLANE Eliane	SORBIER Patrick	
BARTHELEMI Josette	CHABAL Josette	FERRIERES Bernadette	GUILHOT Daniel	LAURENT Johan	MARTZ Paul	PASSET Adrien	SAUVEPLANE Emmanuel	SOULIE Hélène	
BARTHELEMI Pierre	COLOMB Charlotte	FERRIERES Céline	GUILHOT Hervé	LAURENT Marie	MENDES fille MarieHélène	PASSET Aimé	SAUVEPLANE Eric	SOULIE Maurice	



Voilà ce qu'écrivait mon père, Louis Commeignes, au début des années 1970. Ce brouillon de lettre adressé au ministre n'a peut-être jamais été envoyé, mais si nous faisons le point aujourd'hui, quel constat ferions-nous ? Malgré l'arrivée de la fibre cette année, la ruralité n'est-elle pas toujours la grande oubliée ? Services publics, transports, santé semblent se dégrader et les avancées



sont bien maigres. Alors, la lecture de cette lettre contribue à susciter chez nous quelques interrogations. Par Josette Oesch-Commeignes

Aumessas en
Commeignes Louis
à

Messieurs les Ministres de l'Agriculture,
de la Santé et de l'Aménagement du territoire

Messieurs les Ministres,
J'ai été très intéressé et je pense que beaucoup de ruraux ont porté une grande attention à l'émission « d'Actualité en Question », qui a eu pour Invité d'honneur Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Agriculteur cévenol, je m'intéresse ainsi que les rares habitants de cette région de France déshéritée, à tous les problèmes agricoles et d'élevage.

Malheureusement chez nous, la terre ne peut plus nourrir son homme et tous les jeunes depuis quelques années doivent partir travailler ailleurs.

Notre belle région située en bordure du parc national des Cévennes, si calme et pleins de sites merveilleux, est en train de devenir, malgré les vœux pieux de Monsieur le Ministre un immense désert.

Je crois qu'il est de notre devoir, à nous derniers habitants

du pays, de proposer une solution. Et là, c'est aux ministres de l'aménagement du territoire et de la santé que je m'adresse.

Avec les moyens de communication bien adaptés, une aide accordée aux commerçants pour leur permettre de subsister et de rester sur place, nos villages offriraient la sécurité indispensable qui permettrait aux personnes du pays d'y revenir à la retraite.

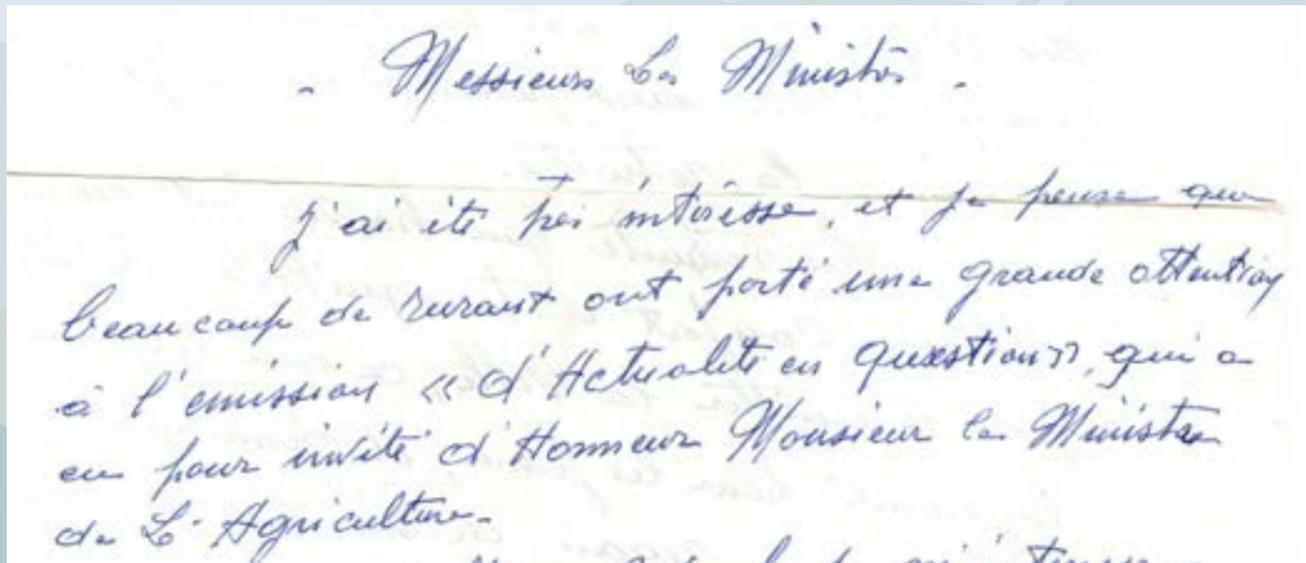
Les retraités qui trouveraient dans leur village confort et tranquillité, n'hésiteraient pas à quitter la ville, ce qui libèrerait des logements pour les jeunes, et donnerait à nos villages un regain de vie, chacun pouvant se distraire en cultivant un lopin de terre et entretenant les chemins de montagne pour partir à la cueillette de champignons, à la chasse et à la pêche.

Mais tout cela ne serait pas très sûr pour des personnes âgées si elles ne pouvaient avoir la sécurité de la santé. Il faut aussi que nos villages s'unissent pour construire une ou des maisons de retraite.

La pauvreté de nos communes ne leur permettant pas un financement important, il serait bon que l'Etat accorde des subventions dans ce sens, afin que les vieux de chez nous ne se sentent pas complètement délaissés et condamnés à mourir loin de leur sol natal.

Si nous voulons que nos villages restent vivants et accueillants, il est grand temps d'y porter remède.

PS : j'ajouterai à cela que nos régions montagneuses ne recevant qu'imparfaitement la 1ère chaîne de télévision, il serait bon au moment où les parisiens vont en avoir une troisième (lancement le 31 décembre 1972), que nous puissions au moins recevoir la 2ème (notre taxe étant la même que celle de tous les Français).



Tribune libre des associations



ASSOCIATION DU CALADON

L'association a pour but d'aménager le hameau avec l'aide de fonds récoltés lors de nos différentes manifestations.

Lors du précédent repas organisé pour la fête votive 2022, nous avons pu acheter une outre de stockage de 7000 litres d'eau, afin de pallier à une sécheresse de plus en plus présente.

Pour les chantiers à venir, nous aimerions sécuriser le four communal et construire un local pour les poubelles en pierres de pays.

Dans cet objectif, nous comptons sur vous pour participer aux différentes manifestations organisées à la lampisterie (repas et soirées) durant l'été.

ASSOCIATION «AUMESSAS PLUS BELLE LA VIE» (APBV)

Association créée en 2017, dont l'objectif est «le développement et l'organisation d'activités d'origine culturelle, artistique, culinaire, intergénérationnelle, touristique...au sein du village d'Aumessas».

Son fonctionnement provient de différentes animations dans le cadre des «journées des métiers d'art et du Point petite restauration Lampisterie cette année...Elle sert à financer une partie de la communication des JMA, la journée du patrimoine, des équipements collectifs (éclairage Gare), banderole Ressourcerie, aide à la coopérative scolaire, fleurissement du village...

ÉTAT CIVIL

Juillet 2022 – Juillet 2023

NAISSANCES :

GRANIER Romane née le 04/05/2023 à Millau (12).
Fille de MASSOL Pauline et GRANIER Luc
VISEE Marcel né le 13/04/2023 à Saint-Affrique (12).
Fils de BUSSETI Mona et VISEE Franck

MARIAGE :

BERTUEL Christiane et PY Claude le 24/06/2023

DÉCÈS :

COMBERNOUX Marie-Thérèse le 24/12/2022
FADAT Jean-Gabriel le 25/04/2023
COMBERNOUX Jeannine le 31/07/2023



MAIRIE D'AUMESSAS

1 rue des Charmilles / 30770 Aumessas

Tél : 04 67 82 03 57

Courriel : contact@aumessas.fr

Le service Accueil de la mairie est ouvert, sans rendez-vous, le lundi et le jeudi de 10h à 12h.
Le service Urbanisme de la mairie est ouvert, sur rendez-vous, le vendredi de 10h à 12h.



NOUVEAUTÉ : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL A MIS EN PLACE DEPUIS LE 5 JUIN 2023, SUR NOTRE TERRITOIRE, UN NOUVEAU SERVICE INTITULÉ MAISON MOBILE (VÉHICULE UTILITAIRE AMÉNAGÉ EN BUREAU).

Ces Maisons ne se substituent pas aux services départementaux spécialisés présents sur les territoires. Elles constituent un point d'entrée généraliste pour faciliter le traitement de l'ensemble des demandes des particuliers, des collectivités ou des associations.

Dans la Maison mobile, vous serez accueilli sans rendez-vous par un agent du Conseil départemental à l'écoute de vos besoins, qui pourra vous renseigner, vous orienter et vous aider dans vos démarches avec l'administration départementale (constitution et suivi de dossiers notamment).



La Maison mobile sera équipée d'ordinateurs connectés avec lesquels vous pourrez accéder aux principaux services publics en ligne, avec l'appui de l'agent si vous le souhaitez.

N'hésitez pas à rendre visite à la Maison mobile pour faire connaissance avec la personne qui l'anime, pour vous renseigner plus en détail sur les services proposés ou pour obtenir un conseil sur votre situation.

Pour notre secteur, la Maison mobile sera garée les semaines impaires, à Alzon les vendredis matins et les mardis matins au Vigan.

